

(g. *konchulion*, petit coquillage.) Qui contient des coquilles.

conchyliologie. sf. (g. *konchulion*, coquille; *logos*, discours.) Traité ou histoire des coquilles.

conchyliologiste. sm. Qui s'occupe de conchyliologie.

concierge. s. (l. *cum*, avec; *servire*, être serviteur.) Qui a la garde d'une maison, d'une prison.

conciergerie. sf. Charge, demeure d'un concierge. || Prison dépendante du Palais de Justice de Paris.

concile. sm. (l. *concilium*, assemblée.) Assemblée de plusieurs évêques, légitimement convoqués, pour décider des points de doctrine et de discipline ecclésiastique. || *Concile œcuménique*, celui auquel tous les évêques du monde catholique ont été appelés et qui est présidé par le pape ou par ses légats. — Il y en a eu 19 depuis le premier, qui a été celui de Nicée, en 325, jusqu'au dernier, celui du Vatican, en 1870.

conciliable. adj. 2g. Qui peut se concilier.

conciliabule. sm. Assemblée de prélats hérétiques, schismatiques ou illégitimement convoqués. || Réunion secrète.

conciliaire. adj. 2 g. Qui a rapport aux conciles.

conciliant, **ante**. adj. Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits.

conciliateur, **trice**. s. Qui concilie, s'efforce de concilier.

conciliation. sf. Action de concilier. || Rapprochement de personnes qui étaient divisées. || Comparution devant un juge de paix, pour essayer de se concilier. || Action de faire concorder des textes.

conciliatoire. adj. 2 g. Qui a pour but de concilier.

concilier. va. (l. *conciliare*; — c. *allier*.) Accorder ensemble des personnes divisées d'opinion, d'intérêt, ou des classes qui sont ou semblent contraires. || Acquiescer : *ses talents lui concilièrent la faveur du peuple*. || SE CONCILIER. vpr. Entrer en accord. || S'attirer.

Concini. Italien venu en France avec Marie de Médicis, fut marquis et maréchal d'Ancre; devint odieux aux seigneurs et fut tué (1617) dans la cour du Louvre. Sa femme, Léonora Galigai, fut jugée et décapitée.

concis, **ise**. adj. (l. *concius*, coupé.) Court, serré : *style concis*.

conclusion. sf. Qualité de ce qui est concis.

concitoyen, **enne**. s. Citoyen de la même ville, du même État qu'un autre.

conclave. sm. (l. *cum*, avec; et *clavis*, clef.) Lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. || Cette assemblée des cardinaux. — Pendant toute la durée du conclave, chaque cardinal est accompagné d'un ecclésiastique et habite une cellule.

conclaviste. sm. Ecclésiastique attaché à un cardinal pendant la durée du conclave.

concluant, **ante**. adj. Qui conclue, qui prouve bien ce qu'on veut prouver.

conclure. va. (l. *concludere*; — je *conclus*, tu *conclus*, il *conclut*, nous *concluons*, vous *concluez*, ils *concluent*; je *concluais*; je *conclus*; j'ai *conclu*; je *conclurai*; je *conclurais*; qu'il *conclue*; que je *conclusse*, qu'il *conclût*.) Terminer, en parlant d'un discours, d'un récit. || Tirer une conséquence. || Proposer les fins de sa demande : *L'avocat conclut à ce que...* || SE CONCLURE. vpr. Être arrêté; être déduit.

conclusif, **ive**. adj. Qui conclut.

conclusion. sf. La fin d'une affaire, d'une délibération. || Ce qui termine un discours, un récit. || Conséquence. || PL. Réquisitions du ministère public.

concoction. sf. (l. *concoctionem*.) Méd. La digestion des aliments. (Peu usité.)

concombre. sm. Plante potagère de la fam. des cucurbitacées, qui produit des fruits gros et alimentaires. || Son fruit.

concomitance. sf. (l. *concomitari*, accompagner.) Coexistence, concours de plusieurs choses.

concomitant, **ante**. adj. Qui accompagne, se produit en même temps.

concordance. sf. Convenance, accord : *concordance des témoignages*. || Gram. Accord des mots entre eux. || *La concordance de la Bible*, index contenant tous les mots de la Bible avec l'indication des passages où ils se trouvent.

concordant, **ante**. adj. Qui concorde, qui s'accorde.

concordat. sm. Accord fait entre le pape et un souverain, concernant les affaires religieuses. || *Partic*. Convention signée, le 15 juillet 1801, entre le premier consul et Pie VII. || Acte d'accablement passé entre un failli et ses créanciers.

concordataire. adj. Se dit d'un failli qui a obtenu un concordat. || Qui a rapport au concordat de 1801 : *fêtes concordataires*.

concorde. sf. (l. *concordia*.) Union de cœurs et de volontés. || Bonne intelligence entre des personnes. || SYN. *Entente*. || OTR. *Discorde*.

concordeur. vn. Vivre en bonne intelligence. || Être en accord : *ces témoignages concordent*.

concourir. vn. (c. *courir*.) Coopérer : *concourir au bien public*. || Fig. Être en concurrence : *concourir pour un prix*. || Subir les épreuves d'un concours.

concours. sm. Action de coopérer : *offrir son concours*. || Affluence de monde en un endroit. || Lutte de concurrents pour un prix, un emploi. || *Concours général*, qui a lieu par classes respectives entre l'élite des élèves des lycées de Paris et de Versailles. Il y a aussi un concours général entre les lycées des départements.

concret, **ète**. adj. (l. *concretus*.) Qui désigne une qualité considérée dans un sujet, par opposition à abstrait. || *Nombre concret*, celui où l'espèce de ses unités est nommée : *dix hommes*. || Solide, par opposition à fluide : *callots de sang concret*.

concréter. va. Donner un sens, un caractère concret. || SE CONCRÉTER. vpr. Se coaguler.

concrétion. sf. Méd. Action de s'épaissir : *concrétion de l'huile*. || Réunion de particules solides pierreuses ou autres.

concrétionner (**se**). vpr. Se former en concrétion.

concupiscence. sf. Inclination au mal.

concupiscible. adj. 2 g. *Philos*. Appétit *concupiscible*, faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien.

concurrément. adv. Par concurrence. || Conjointement, ensemble.

concurrency. sf. Prétention de plusieurs personnes à la même chose. || Rivalité entre marchands. || *Jusqu'à concurrence de*, jusqu'à ce qu'une certaine somme soit atteinte.

concurrent, **ente**. s. Compétiteur, qui poursuit une même chose et en même temps qu'un autre.

concession. sf. Exaction, malversation dans l'administration des deniers publics.

concessionnaire. adj. et sm. Qui fait des concessions.

condamnabile. adj. 2 g. Qui mérite d'être condamné.

condamnation. sf. [kon-da-na-si-on.] Jugement prononcé par le juge contre un accusé. || *La peine portée par le jugement*.

condamnatoire. adj. 2 g. Qui porte condamnation.

condanné, **ée**. s. Celui, celle contre qui une condamnation a été prononcée.